

 2

**Le CERCLE DE SILENCE DE
CERGY-PONTOISE,**
Vous invite à vous rassembler,
vendredi 16 Octobre 2015,
de 18 à 19 heures,
Place du Général de Gaulle.
(Au-dessus de la gare de Cergy-
préfecture).

Le cercle de silence s'élève contre la violation des droits des migrants notamment et surtout de ceux que les autorités de l'Etat privent de liberté, en les plaçant dans les Centres de Rétention Administrative de métropole ou des départements d'outre-mer, en vue d'une expulsion pour défaut de titre de séjour valide.

L'actualité nous force à constater, plus que jamais, que l'on ne pourra empêcher une personne en danger, encore moins un groupe de personnes déracinées par la guerre de quitter son pays et de rechercher la sécurité physique et qu'à défaut d'autorisation légale, de visa, ils finissent, par nécessité vitale, et en dernier recours, à se passer des autorisations requises.

« L'actualité aurait dû pousser la France à réinventer une politique d'hospitalité, mais la peur de l'autre, l'obsession du contrôle, de l'enfermement et des expulsions continuent de guider les décideurs. »
estime la Cimade.

Si l'étranger est un autre nous-mêmes, s'il mérite d'être notre hôte,
Il est urgent de mesurer:

Si l'arsenal juridique existant, et notamment la nouvelle loi réformant l'asile qui va entrer en vigueur le 1^{er} novembre, risque de limiter davantage l'accès à une protection internationale.

Dans le projet de loi relatif aux migrants, actuellement en discussion au Sénat, les dispositions votées par l'Assemblée Nationale sont durcies par la haute assemblée.

Il en est ainsi des modalités d'expulsion des personnes assignées à résidence, des conditions de regroupement familial, du rétablissement de la participation forfaitaire à l'aide médicale d'état des sans-papiers

Le cercle de silence en appelle à chaque citoyen et l'invite à s'interroger et à se prononcer sur « l'ESPRIT », l'inspiration des lois relatives aux étrangers et sur les conséquences des lois et décrets en vigueur.

Il invite à en apprécier la valeur éthique, et à interpeller les personnes, élus et fonctionnaires, qui préparent, votent ou appliquent la loi au nom de la France et des Français.

PLUS QUE JAMAIS, LES RAISONS QUI ONT MOTIVE LE RASSEMBLEMENT D'UN CERCLE DE SILENCE A CERGY-PONTOISE RESTENT D'ACTUALITE.

Quand la cour de Cassation entérine la décision de l'administration de soustraire la justice des étrangers au regard des citoyens, en validant la création d'une annexe spécifique du tribunal de Meaux mitoyenne du centre de rétention du Mesnil-Amelot ;

Quand des étrangers arrêtés à Calais sont transférés au CRA d'Hendaye pour le remplir avant la visite du ministre ;

Il y a lieu de s'indigner de notre apathie, de notre connivence devant les actes d'hommes politiques et de fonctionnaires pour qui les étrangers ne sauraient être traités avec humanité ;

Qu'importent les drames de ces derniers mois ? L'heure n'est pas à la compassion !

Mais aux frappes aériennes, aux clôtures de barbelées au tri entre demandeurs d'asile et migrants économiques, aux expulsions, au renforcement et à l'efficacité de Frontex

Pour l'équipe de suivi et de coordination du Cercle de silence de Cergy – Pierre Baudoux. Tél : 01 30 31 37 94

PS : N'hésitez pas à diffuser ce message d'invitation à vos amis et relations.

D'ores et déjà reprenez les dates des prochains cercles : 20 novembre et 18 décembre 2015 de 18 heures à 19 heures

Par ailleurs si vous souhaitez ne plus recevoir de messages du cercle de silence, signalez le par mail adressé à : cercle-de-silence.cergy@laposte.net;

